

**Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers élus : **11**
Conseillers en fonction : **10**
Conseillers présents ou représentés : **10**

Séance du 16 Décembre 2022

Date de convocation : 09/12/2022

Date publication : 21/12/2022

Sous la présidence de M. Alain NORTH
Secrétaire de séance : M. Thomas ROECKEL

Etaient présents :

Le Maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Thomas ROECKEL,

Les conseillers : Hervé, OUVRARD, Benoit REGEL, Frédéric SPILL, Stéphanie MATHERN, Marjorie NORTH,

Absents excusés : Nathalie GEIGER, Thomas MOLINA, Guillaume CROISSET

Procurations : Guillaume CROISSET pour Stéphanie MATHERN, Thomas MOLINA pour Alain NORTH
Nathalie GEIGER pour Thomas ROECKEL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 18/11/2022

SEANCE DU 16 Décembre 2022

Objet : Décision modificative 5

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022/05 du 11 mars 2022 adoptant le budget principal de l'exercice 2022 ;

Vu la nécessité d'abonder le chapitre 65 et plus particulièrement le compte 6518 « Autres » suite à des dépenses non budgétisées portant sur le contrat Infinity de JVS MAIRIESTEM pour un montant de **4 389,00 €**

Le maire propose la modification suivante en **section de fonctionnement**

Section Fonctionnement recettes :

Chapitre 74 Compte 74832 + 4 700,00 €

Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP

Section Fonctionnement dépenses :

Chapitre 65 Compte 6518 Autres + 4 700,00 €

Le budget ainsi modifié étant désormais équilibré en recettes et en dépenses à **245 190,95 €**
Voté à l'unanimité des présents et représentés

**Objet : Demande DETR pour l'exercice 2023 –
Rénovation et extension de l'éclairage public**

Le conseil municipal par :

- Délibération N° 2022/26 en date du 7 Octobre 2022, approuve le projet « Travaux de voirie rue de la Petite Colline et rue des prés »
- Délibération N° 2022/31 en date du 18 novembre 2022 modifie l'intitulé du projet par « Travaux de voirie 2022 » et approuve ce projet sur la base de la nouvelle estimation à hauteur de **179 500 € HT** incluant la rénovation et l'extension de l'éclairage public pour un montant de **25 780 € HT** plus les honoraires de maîtrise d'œuvre de **1 289 € HT** soit un montant total HT de **27 069 €**

Le maire informe le conseil municipal que la Collectivité Européenne d'Alsace, ainsi que la communauté de commune de l'Ackerland et du Kochersberg n'ont pas donné de suite favorable à nos demandes de subventions pour la part de l'éclairage public,

Le Conseil Municipal après délibération

Vote à l'unanimité des présents et représentés

APPROUVE le plan de financement suivant pour les travaux d'éclairage public :

Coût de l'opération	Subventions attendues		
	Organisme	Montant	Observations
25 780 HT Travaux	DETR	10 000	Eclairage public = 25 780 € + 1 289 €
<u>1 289 HT Moe</u>	CEA	0	Hors éclairage
27 069 HT Total	Comcom	0	Fond de solidarité
	Total	10 000	
	A charge de la commune	17 069	

CHARGE le Maire de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR ou de la DSIL

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,



P.O.